

# Séance du 1er décembre 2009

Présidence de Jean-Claude Gaudin

**M. le président.** L'amendement n° II-95 rectifié, présenté par MM. Bailly, César, Bécot, J. Blanc, Revet, Huré et Pointereau, est ainsi libellé :

Modifier comme suit les crédits des programmes :

| Programmes  | Autorisations d'engagement |           | Crédits de paiement |           |
|---|----------------------------|-----------|---------------------|-----------|
|   | +                          | -         | +                   | -         |
| Infrastructures et services de transports   |                            |           |                     |           |
| Sécurité et circulation routières   |                            |           |                     |           |
| Sécurité et affaires maritimes  |                            |           |                     |           |
| Météorologie  |                            |           |                     |           |
| Urbanisme, paysages, eau et biodiversité  |                            | 500 000   |                     | 500 000   |
| Information géographique et cartographique  |                            |           |                     |           |
| Prévention des risques Dont Titre 2   |                            |           |                     |           |
| Énergie et après-mines  |                            |           |                     |           |
| Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer Dont Titre 2 |                            |           |                     |           |
| TOTAL   |                            | 500 000   |                     | 500 000   |
| SOLDE   |                            | - 500 000 |                     | - 500 000 |

La parole est à M. Gérard Bailly.

**M. Gérard Bailly.** En tant que président du groupe d'étude de l'élevage, j'ai été conduit à présenter cet amendement avec quelques collègues.

La réintroduction des grands prédateurs, en particulier des loups, des ours, des lynx, entraîne des dégâts croissants au sein des troupeaux d'ovins. Les éleveurs présents dans nos massifs subissent de ce fait des préjudices très importants, qui découragent un certain nombre d'entre eux.

Pour seule réponse, les pouvoirs publics inscrivent des crédits d'indemnisation, au sein du budget de l'agriculture, ou de prévention, mais la prévention demande un travail considérable aux bergers.

Par ailleurs, au moment où l'Europe sensibilise les éleveurs au bien-être animal, est-il normal de laisser déchiqeter, égorger des ovins, qui agonisent pendant des heures, des nuits ? Cela, les bergers ne le comprennent pas, alors qu'il leur est demandé de porter de l'attention à leurs animaux, au titre de ce que l'on appelle le bien-être animal.

Tous les éleveurs ont reçu la plaquette que je tiens entre les mains en provenance de l'Union européenne et intitulée *Le bien-être des animaux est une priorité de l'UE*. Je vais vous donner lecture de certains passages de ce document.

« Le bien-être des animaux est une préoccupation majeure des citoyens de l'Union européenne. Il s'agit de leur assurer un traitement humain et respectueux.

« Les préoccupations des citoyens européens pour le bien-être des animaux d'élevage ont permis à l'UE de renforcer la législation et les politiques au fil du temps afin de protéger les animaux des mauvais traitements et des souffrances inutiles.

« De nombreuses lois européennes en matière de bien-être des animaux d'élevage sont déjà en vigueur. L'objectif général est de garantir que les animaux ne subissent pas de douleurs ou de souffrances inutiles, en commençant par reconnaître que les animaux sont des êtres sensibles. »

Ces animaux doivent « être à l'abri de la faim et la soif ; ne pas souffrir de contrainte physique ; ne pas être sujets à la douleur, aux blessures ou aux maladies ; avoir la liberté d'exprimer des comportements normaux ; être à l'abri de la peur et de l'angoisse ».

Tel est le document qu'ont reçu les éleveurs, afin d'agir au mieux dans leurs exploitations, mais doit également être pris en compte ce qui se passe dans les montagnes.

Le présent amendement a pour objet de réduire de 500 000 euros les crédits destinés au soutien des actions en faveur de la préservation des espèces de grands prédateurs et permettant notamment de financer des associations de défense des prédateurs. Bien entendu, il ne s'agit pas de diminuer les crédits affectés à l'indemnisation ou à la prévention.

Cette action s'inscrit dans un vaste projet de réduire de moitié en trois ans les crédits en ce domaine. Ma proposition correspond à une diminution des crédits, que je n'ai pas voulue drastique, comprise entre 10 % et 15 %. Mon objectif est de diminuer le nombre de prédateurs – près de 200 loups sont présents dans les Alpes –, alors que les prélèvements sont très faibles.

Je rappelle tout de même que plus d'un millier d'animaux – on ne sait jamais exactement combien d'animaux sont concernés ; le nombre de trois mille a même été avancé – sont égorgés chaque année. Je me place aussi, bien entendu, en tant que défenseur de ces animaux.

La réduction des crédits que je propose serait une bonne chose en termes budgétaires. En outre, elle répondrait aux attentes des éleveurs et permettrait d'éviter le sacrifice de nombreux animaux.

J'espère, mes chers collègues, que vous ne serez pas insensibles à cette question et que vous voterez avec moi cet amendement. (Applaudissements sur les travées de l'UMP.)

**M. le président.** Quel est l'avis de la commission ?

**Mme Fabienne Keller,** rapporteur spécial. Il s'agit là d'un sujet difficile, que nous évoquons chaque année, à savoir la mise en œuvre d'une directive européenne visant à protéger des animaux.

Pour tenter de vous faire sourire sur ce sujet extrêmement délicat, permettez-moi de vous rapporter les propos de Gérard Miquel, mon collègue de la commission des finances, qui me disait à l'instant qu'il préférerait voir des brebis dans la montagne plutôt que des loups. Nous savons bien que les loups s'attaquent aux troupeaux et que, même si les bergers sont indemnisés, cela ne compense pas le préjudice qu'ils subissent. Leur métier est d'élever ces animaux ; nous en sommes bien conscients.

Néanmoins, la préservation à très long terme de la biodiversité impose de protéger certaines espèces, des plus grandes aux plus petites. Je vous prie donc, mon cher collègue, de bien vouloir retirer votre amendement. S'il était adopté, nous serions en infraction vis-à-vis des textes européens visant à préserver les espèces menacées et leur habitat.

**M. le président.** Monsieur Bailly, l'amendement n° II-95 rectifié est-il maintenu ?

**M. Gérard Bailly.** Oui, monsieur le président, je le maintiens, car le cheptel ovin a diminué de 3 millions de têtes dans notre pays : il est passé de 11 millions à 8 millions ; François Fortassin et moi-même avons réalisé une étude sur ce sujet.

Il ne faudra pas se plaindre lorsque les friches brûleront dans le Midi ou lorsqu'il y aura des avalanches dans les Alpes, parce qu'il n'y aura plus d'ovins, et accuser le Parlement de ne pas avoir pris de décision ! Nous devons assumer nos responsabilités, monsieur le président, et dire aux pouvoirs publics que, oui, il faut des loups, oui, il faut des ours, mais pas trop afin qu'ils ne détruisent pas nos troupeaux de moutons. (Applaudissements sur les travées de l'UMP.)

**M. le président.** Quel est l'avis du Gouvernement ?

**Mme Chantal Jouanno,** secrétaire d'État. Tout d'abord, comme l'a rappelé Mme Fabienne Keller, nous sommes tenus par deux conventions : la convention de Berne, d'une part, et la directive européenne « Habitats », d'autre part.

Ensuite, s'il était adopté, l'amendement reviendrait à supprimer une grande partie des crédits alloués à l'indemnisation et à l'accompagnement des éleveurs, les crédits affectés directement à des missions de suivi ou de valorisation de la biodiversité ne représentant que 14 % de l'ensemble.

Enfin, le loup pose une difficulté toute particulière. Le « plan loup », qui prévoit des tirs de prélèvement en cas de difficulté, était si contraignant qu'il était totalement inapplicable. Afin de faciliter la prise de décision, l'arrêté pris en mai à la suite des difficultés rencontrées cet hiver prévoit que la décision de procéder à un tir de prélèvement sera déconcentrée au niveau du préfet. En outre, selon cet arrêté, l'utilisation de chiens patous est un moyen d'effarouchement, ce qui rend plus facile le passage à l'étape du tir de prélèvement. Enfin, cet arrêté autorise les tirs de prélèvements en dehors des saisons de pâturage.

J'ajoute que le pastoralisme, sujet sur lequel Bruno Le Maire et moi-même travaillons, rencontre de nombreuses difficultés, qui ne sont pas toutes dues aux loups. En effet, si on regarde les prélèvements, on se rend compte que ces difficultés sont beaucoup plus lourdes et plus graves, entre autres à cause des chiens errants – mais pas seulement –, qui posent des problèmes non négligeables.

Ce n'est donc pas en supprimant des crédits que l'on parviendra à résoudre ces difficultés. Une telle suppression serait même contraire aux intérêts des éleveurs. Prenons le temps de voir si l'arrêté ministériel pris au mois de mai facilite ou non la mise en œuvre du « plan loup ».

Telles sont les raisons pour lesquelles je vous prie, monsieur le sénateur, de bien vouloir retirer votre amendement. À défaut, j'émettrai un avis défavorable.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Vasselle, pour explication de vote.

**M. Alain Vasselle.** Je prie mon collègue Gérard Bailly, dont je comprends la démarche, de bien vouloir m'en excuser, mais je pense que Mme la secrétaire d'État a en partie raison de demander le retrait de son amendement. Cet amendement est en fait un appel au secours,...

**Mme Fabienne Keller,** rapporteur spécial. Bien sûr !

**M. Alain Vasselle.** ...car les éleveurs voient leurs troupeaux décimés.

Madame la secrétaire d'État, vous avez raison de dire que les loups ne sont pas les seuls à poser problème. C'est aussi le cas des chiens errants, notamment dans mon département, où, fort heureusement, il n'y a pas de loups. Des chiens abandonnés viennent égorger des moutons, même si ce n'est pas en nombre aussi important que dans le département de notre collègue Gérard Bailly.

Le risque, sauf si nous trouvons une autre solution, est que les éleveurs ne puissent plus bénéficier d'indemnités. Les tirs de prélèvement évoqués par Mme la secrétaire d'État, c'est-à-dire la régulation de cette espèce, sont un premier élément de réponse. Encore faudra-t-il que des instructions précises soient données aux préfets et aux agents chargés de procéder à la régulation afin que celle-ci soit effective. Nous ne saurions nous contenter de déclarations pour calmer l'ire des parlementaires et des éleveurs !

En outre, il faudra étendre la régulation à d'autres prédateurs, madame la secrétaire d'État. En effet, d'autres espèces sont aujourd'hui menacées, à tel point qu'il n'est pas impossible que l'Europe – ou vous-même, madame la secrétaire d'État, dans le cadre du Grenelle de l'environnement – décide d'inscrire dans la liste des animaux protégés la perdrix grise ou d'autres espèces de petit gibier, qui connaissent une décroissance particulièrement préoccupante en raison du développement de prédateurs ailés et de prédateurs à quatre pattes, comme le renard.

Je souhaite donc, madame la secrétaire d'État, que soient renforcées les dispositions permettant aux acteurs sur le terrain d'assurer une véritable régulation de ces prédateurs, car ils menacent certaines espèces, ainsi qu'une partie de l'économie agricole et de l'élevage.

L'appel de notre collègue est donc tout à fait légitime. Encore faudrait-il que nous obtenions des réponses à la hauteur de sa demande.

**M. le président.** Je mets aux voix l'amendement n° II-95 rectifié.

(L'amendement est adopté. – Bravo ! et applaudissements sur les travées de l'UMP.)